

LE TIERS MONDE

FACE A LA REFORME DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL

par Abbès ABERKANE *

Il est devenu presque banal de soulever un problème dont s'est emparée la presse internationale à la suite de nombreuses études d'experts et d'interminables négociations internationales où chacun continue de verser des pièces supplémentaires au « dossier des moyens de paiements internationaux ».

Régulièrement, parfois de façon spectaculaire, les problèmes monétaires ont dominé l'actualité politique : le Dollar est devenu « la pomme de discorde » des réunions monétaires dès lors qu'il est contesté dans son rôle de monnaie clef et qu'on s'interroge sur sa convertibilité en or et sur la solvabilité du « Federal Reserve System ». La Livre anglaise sans cesse protégée depuis 1960 oblige le gouvernement britannique en novembre 1967 à renoncer en dévaluant sa monnaie, à une parité de prestige. L'étalon-or réveille de vieilles querelles d'école où des plaideurs impénitents exhument les enseignements du passé pour prêcher en faveur de sa restauration et les experts du monde entier s'interrogent sur le rôle du F.M.I. institué en 1945 avec une double fonction d'organisme d'assistance et de « tribunal » monétaire.

L'importance du débat actuel est évidente. Il importe en effet de savoir, en particulier à notre époque où le volume des échanges s'est accru de façon considérable, si les mécanismes utilisés aujourd'hui sont de nature à assurer une saine confrontation des intérêts engagés et si « le dialogue des continents » (pour reprendre l'expression d'un économiste contemporain Pierre URI) se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les nombreux plans de réforme proposés jusque là, de façon concertée ou pas, se fondent essentiellement sur trois stratégies qui éclairent les positions théoriques en présence :

Pour les uns (RUEFF, HEILPERIN etc...), le système actuel souffre d'un vice rédhibitoire et le monde occidental paie en quelque sorte les frais d'un abandon, celui de l'étalon-or, qui le plonge dans une hérésie monétaire. Il s'agirait donc de renouer avec les enseignements du passé et l'âge d'or de l'orthodoxie monétaire.

* Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université d'Alger.

Pour d'autres (BERNSTEIN, ZOLOTAS etc...) le système est décrié à tort puisque le commerce mondial lui doit son expansion rapide dans les 20 dernières années.

Il conviendrait donc de le garder au prix de quelques aménagements pour faire face aux difficultés actuelles. Adoptent cette position, les administrateurs du F.M.I. qui s'en remettent avec confiance à cette institution monétaire internationale, le groupe des pays membres de l'OCDE (où la France se distingue un peu) pour lesquels la solution réside dans le renforcement de la coopération entre les pays riches.

Pour d'autres enfin, (TRIFFIN, KALDOR, le « Groupe des 12 » etc...) le système actuel doit pouvoir avant tout s'adapter à l'expansion continue des échanges internationaux et assurer en permanence à chaque pays, un taux de croissance économique qui ne soit pas contrarié par des mesures déflationnistes. A cet effet, le système doit se défaire de certains facteurs de rigidité qui compromettent sa souplesse et s'enrichir de mécanismes nouveaux. Dans cette catégorie se rangent les néo-Keynésiens qui rappellent les occasions manquées en 1945 ainsi que d'autres économistes plus hardis dans la mesure où ils remettent en cause la structure même d'un système qui pénalise les pays en voie de développement dans la confrontation commerciale internationale.

La diversité des plans de réforme proposés, peut laisser croire que le débat sinon au niveau théorique, du moins à celui des modalités d'action permet de faire un choix conséquent, puisque tous les points de vue ont été présentés. En fait, pour la plupart, ces plans s'attachent aux problèmes monétaires qui se posent aux économies développées de l'hémisphère occidental, ne considérant la situation des pays en voie de développement que de façon secondaire ou marginale. La part réduite qui revient à ces derniers dans les exportations mondiales (1/5 en 1964) l'étranglement de leurs réserves en devises internationales (14,3 % en 1964) ne leur assignent pas un rôle important dans l'expansion du commerce international. De là à penser que la réforme du système international des paiements ne les concerne pas il n'y a qu'un pas franchi par de nombreux observateurs qui revendiquent pour un groupe limité de pays le soin de réfléchir sur le système monétaire international pour décider de son évolution.

Est-ce d'avoir figé dans des rapports innombrables l'état de sous-développement des pays du Tiers-Monde, qui pousse certains esprits à le considérer à la longue comme une fatalité ? Dans le cadre des organisations internationales de coopération économique et monétaire, les vœux et recommandations en faveur d'une amélioration de la situation des pays en voie de développement ne manquent pas et la réalité en les contredisant les perpétue en même temps. « Tout a été dit, mais comme personne n'écoute il faut toujours recommencer » disait un philosophe français, LA BRUYERE, à moins de s'aligner sur la logique et la sérénité de ce brillant avocat de l'étalon-or, M. J. RUEFF, qui nous rappelle dans l'une de ses dernières publications

le lancinant problème de la balance des paiements que de toute façon « en toute époque, il a existé des pays riches et des pays pauvres ». (p. 24).

Il est nécessaire, de se demander ce que les pays du Tiers-Monde peuvent attendre des discussions actuelles sur la réforme du système monétaire international.

Débat international ou « atlantique » ?

a) Une représentation formelle du Tiers-Monde dans les institutions économiques et financières internationales.

Le F.M.I. et la B.I.R.D. où sont représentés la plupart des pays du Tiers-Monde peuvent prétendre à un certain universalisme, encore qu'il convienne de rappeler l'absence des pays du camp socialiste par rapport au GATT auquel adhèrent moins de 70 Pays, puisqu'il exclut en principe de son champ d'action les pays à commerce d'Etat. En fait les organisations, créées en 1945 pour traduire dans les faits un nouvel esprit de coopération économique entre les différents pays de la communauté internationale, n'ont pas fonctionné au profit de toutes les parties. Le travail de conception s'est déroulé dans un cercle restreint à l'occasion des réunions d'experts financiers anglo-saxons à Bretton-Woods en 1943-44. Ces réunions ont pris la suite de la « Proclamation de la Charte de l'Atlantique » (1942) en vertu de laquelle les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont promis d'ouvrir également à tous les états, grands et petits vainqueurs ou vaincus, l'accès aux matières premières du monde et aux transactions commerciales qui sont nécessaires à leur prospérité économique ».

En dernier ressort, le point de vue américain a été décisif, et les institutions créées restent dans la ligne de déclaration d'intention faite par MARGENTHAU, Secrétaire Américain du Trésor à l'époque : confier au F.M.I. le soin « d'éviter de recourir aux pratiques pernicieuses du passé telle que la course aux dévaluations, élévations des barrières douanières les accords de troc, le contrôle des changes, par lesquels les gouvernements ont essayé vainement de maintenir l'activité économique à l'intérieur de leur frontière » et à la B.I.R.D. celui de « fournir aux pays dévastés par la guerre une assistance financière à long terme pour la reconstruction de leur économie. Cette aide doit être accordée également aux pays qui n'ont pas encore pu tirer parti de toutes leurs possibilités économiques ».

En d'autres termes, le FMI a été conçu pour permettre à ses pays membres de faire face à des déséquilibres passagers de leurs balances des paiements tandis que les ressources financières de la BIRD ont d'abord profité aux économies européennes engagées dans la phase de reconstruction. Le pays du Tiers-Monde qui procèdent à des tirages auprès du FMI au delà de la « tranche-or » soit 25 % du quota souscrit sont la minorité, de telle sorte que le plus souvent, sinon toujours, ces pays soient contraints de reconstituer leurs réserves aux dépens d'importations de biens indispensables à leur développement.

Les possibilités offertes par le FMI resteront donc formelles tant que les termes de l'échange évolueront en leur défaveur. Quant aux ressources drainées par la BIRD elles restent limitées et onéreuses à acquérir, compte tenu des taux d'intérêt élevées pratiqués (6 % plus) qui aggravent l'endettement des pays du Tiers-Monde. Selon des estimations de l'O.N.U., 37 pays en voie de développement avaient à payer en 1964 au titre de la dette extérieure 2.497 millions de \$ (soit un peu moins de 30 % du total des réserves internationales de tous les pays en voie de développement). En 1950, le montant de la dette représentait un peu moins de 4 % des revenus fournis à ces pays pour leurs exportations. En 1964, ce pourcentage est monté à 12 %. Le fait est que les variations des réserves sont en grande partie exogènes par rapport aux besoins économiques de tous ces pays.

Tributaires d'un contexte historique particulier, les institutions de 1945 continuent à assurer à leurs fondateurs un rôle prépondérant. L'ensemble des pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie (à l'exception de l'Inde) et d'Australie ne disposent respectivement de 2, 3 et 5 représentants au Conseil d'Administration du FMI. La pondération des votes en fonction des quotes parts interdit à ces pays d'exercer une influence réelle au sein de cet organisme. A la BIRD, les deux puissances anglo-saxonnes disposent de près de 40 % des voix.

b) Le Tiers-Monde en marge du « dialogue monétaire »

Dès les années 1959-60, lorsque les symptômes de la crise monétaire sont apparus aux yeux de tous, les discussions n'ont plus fini pour déterminer les moyens de préserver le dollar américain et la livre anglaise dans leur rôle de monnaie-clef. Dix pays industriels auxquels s'est joint la SUISSE (USA R.U. R.F.A. - FRANCE ITALIE JAPON CANADA BELGIQUE SUEDE) décident en octobre 1961 d'augmenter pour un montant de 6 milliards de \$ les ressources du FMI, lui permettant ainsi d'aider essentiellement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. « La solidarité atlantique » a joué à maintes reprises. Les seuls rapports sur lesquels se soient penchés les diverses assemblées plénières du FMI émanent justement du « groupe des Dix ». De fait, il s'est constitué un véritable « Directoire monétaire » qui élargit la responsabilité assumée avant surtout par les pays anglo-saxons aux « nouveaux riches ». A « six », à « dix » ou dans le cadre de la « Banque des règlements internationaux », c'est toujours, dans un cercle limité que sont posés les problèmes monétaires internationaux, au sein d'un « groupe restreint de pays à responsabilités particulières » pour reprendre l'expression utilisée dans le « rapport ENNINGER » (1) préparé en 1966 par le « Groupe des Dix ». Dans ce rapport, on peut noter par ailleurs que « la stabilité et le fonctionnement harmonieux du système monétaire international dépendent essentiellement et directement du maintien d'un équilibre satisfaisant de la balance des paiements des pays les plus importants ». C'est dire clairement que l'objectif recherché ne vise pas les déséquilibres fondamentaux enre-

(1) *Le Monde* 26 août 1966.

gistrés par les pays en voie de développement qui doivent compter sur la « philanthropie internationale ». Il est significatif de noter que les pays du Tiers-Monde n'ont pu faire entendre leur voix que dans le cadre de la « conférence mondiale sur le commerce et le développement » qui a chargé en 1964 un groupe de douze experts de rédiger un rapport sur les « problèmes monétaires internationaux et les pays en voie de développement » (2) en leur recommandant (acte final : Annexe A. IV.19) en particulier : « d'étudier les incidences monétaires internationales des problèmes du commerce et du développement, en tenant compte particulièrement des objectifs et des décisions de la conférence et en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en voie de développement dans leurs échanges commerciaux mutuels et leurs échanges avec le reste du monde). Dans cette optique il ne s'agit pas de savoir comment obtenir un « brevet de bonne conduite monétaire » c'est-à-dire quelles formes faut-il respecter pour atteindre à la stabilité des monnaies avec un équilibre dans les échanges puisque l'expérience prouve qu'il se dégrade, à moins de tout sacrifier à la règle, y compris le développement dans le plein emploi des facteurs de production.

A quoi sert une monnaie stable, si elle doit perpétuer la stagnation économique ? On peut évoquer l'exemple du Portugal dont la monnaie est l'une des plus stables sans pour autant signifier ou garantir une expansion particulière de l'économie portugaise. A-t-il d'ailleurs jamais existé de système capable d'assurer à la fois la stabilité des monnaies et l'équilibre général des échanges ? Toute accumulation de réserves pour un pays si, elle permet d'établir son prestige de créancier peut être contraire à l'expansion des échanges et du développement économique. Pour peu que les monnaies détenues en réserves soient attirées par la spéculation dans les places financières lucratives ou par la théaurisation comme c'est le cas souvent elles font défaut aux pays qui cherchent des moyens pour financer leurs développement économique et sont contraints pour les avoir de se soumettre à des conditions draconiennes. Le problème le plus important est alors de considérer quelles sont les conditions permettant aux pays du Tiers-Monde d'exploiter et de commercialiser leurs ressources à meilleur compte.

Conséquences de la crise actuelle

Si les inconvénients du système actuel engendrent des difficultés au sein des économies occidentales ils affectent encore plus les pays du Tiers-Monde.

a) — Pour les économies occidentales

Le système actuel souffre de plusieurs vices.

1) Il est précaire dans la mesure où l'or qui continue à être utilisé dans les règlements internationaux, n'obéit pas à une production constante et suffisante puisque celle-ci est soumise aux aléas de la

(2) Rapport des douze experts (Nations Unies, N.Y. 1965) Annexe.

politique intérieure des pays producteurs (l'Afrique du Sud) des achats réalisés par les particuliers (les statistiques témoignent) d'un accroissement continu de la demande privée d'or : 3 fois plus en 1965 qu'en 1957 selon la B.R.I. la demande privée passant de 390 millions \$ à 1.120 millions) des utilisations toujours plus grandes de l'or à des fins industrielles (195 millions \$ en 1957 et 465 en 1965) de telle sorte qu'une partie appréciable de cette production n'est pas disponible pour les autorités monétaires.

D'autre part l'amenuisement des réserves d'or américaines qui sont passées de plus de 20 milliards \$ en 1946 à 14 milliards \$ en 1965 alors que les avoirs Dollars à l'étranger, détenus aussi bien par les banques centrales que par les particuliers et les banques commerciales augmentaient au contraire, passant de 6,1 milliards \$ à 25,2 milliards \$ mettent en péril la convertibilité en or du Dollar.

Inconvertible, le dollar perd sa spécificité et une partie de son prestige comme monnaie de réserve, de même qu'il ne donnera plus au « Gold exchange Standard » sa raison d'être. Certains auteurs comme Triffin estiment d'ailleurs que celui-ci n'existe plus en fait depuis quelques années, le système actuel étant hétérogène puisque les sources d'alimentation des moyens de paiements internationaux sont variables. De plus, la convertibilité n'a jamais intéressé que l'une des monnaies-clef à savoir le Dollar mais non pas la Livre. De 1945 à 1957, le volume du stock d'or américain permettait cette convertibilité mais celle-ci n'a pas joué alors que le Dollar était demandé et rare. A partir de 1960, la convertibilité a été contrariée pour des raisons opposées.

2) Il peut alimenter des tendances inflationnistes dans la mesure où les Banques centrales qui détiennent des dollars en réserve, (et la plupart d'entre elles se refusent d'envisager des conversions en or, respectant ainsi le langage de dissuasion américain), remettent aux titulaires de dollars de la monnaie nationale en échange de ces dollars, de même que les banques commerciales sollicitent des crédits sur la base des dollars détenus par elles. Cette « injection monétaire » est de nature à provoquer des hausses de prix, puisque l'émission n'est pas liée à un besoin de liquidités nouvelles, mais aux dépenses faites par les pays émetteurs de ces monnaies. Par ailleurs, les dollars à court terme peuvent être remplacés par les Banques aux U.S.A. avec intérêt, ce qui accroît la circulation monétaire américaine. On aboutit ainsi à « une duplication de crédit » selon l'expression de M. RUEFF.

Quant à savoir si une pénurie de moyens de paiements internationaux est imminente, les avis sont partagés. A vrai dire, le problème est parfois mal posé. Si on légitime l'usage de tous les moyens utilisés dans les conditions actuelles, on risque d'aboutir à une conclusion inverse. Si, par contre la situation est assainie par l'élimination des mécanismes artificiels qui faussent le fonctionnement du système actuel, alors seulement, peuvent se poser les problèmes d'adaptation des moyens de paiements au développement des échanges.

3) Il consacre un privilège au profit des pays émetteurs de monnaies de réserve. La majorité des spécialistes de science monétaire qui ont réfléchi sur le fonctionnement actuel du système international des paiements, s'inquiètent de la persistance du défi noté dans les deux pays anglo-saxons puisqu'il alimente une défiance vis-à-vis de leurs monnaies et des courants de spéculation et de thésaurisation. Pour certains, tolérer une telle situation, c'est permettre (en se gardant en particulier de toute demande de conversion en or des avoirs dollars) aux pays déficitaires de jouir d'un quasi privilège, puisqu'ils peuvent sans pénalité, investir à l'étranger des capitaux qui ne correspondent pas au solde excédentaire de la balance des paiements. Le Ministre Français des Finances, M. Michel DEBRE, l'a déclaré sans ambages lors de l'avant-dernière assemblée du FMI qui s'est tenue en 1966 à Washington (1). « L'étalon de change-or, a-t-il affirmé, perd de sa valeur quand on tend à l'établir systématiquement au niveau d'une règle mondiale et au profit d'une seule monnaie. Il apparaît comme inéquitable, puisqu'il est sans réciprocité : les pays à monnaies de réserve se procurent la monnaie des autres, mais l'inverse n'est pas exact. Il apparaît comme dangereux, puisque aucun mécanisme correcteur ne compense les déficits des pays à monnaie de réserve ».

Certes, les pays déficitaires, s'appliquent à réduire leur déséquilibre en venant de prendre tout dernièrement encore, des mesures dans ce sens, mais il convient de rappeler que ce déficit ne s'est développé que parce qu'il rapporte certains avantages. Les dépôts de dollars étrangers aux U.S.A. portent généralement intérêt à 4 %, mais les capitaux américains investis à l'extérieur sont plus rémunérateurs (10 % environ selon les estimations les plus courantes).

Il en va de même pour la Grande Bretagne qui investit avec profit à l'extérieur (10 à 12 milliards de \$ environ durant ces 20 dernières années) mais s'acquitte à bon compte auprès du FMI et de ses créanciers lorsqu'elle emprunte.

b) *Pour les économies en voie d'industrialisation*

Le système est fondamentalement injuste. Les pays du Tiers-Monde souscrivent à la volonté générale de développer les échanges internationaux mais encore faut-il qu'ils aient une part équitable dans ce développement. On peut relever dans le « rapport des Douze » cette appréciation préalable « l'expansion du commerce mondial au cours des quinze années n'a pratiquement pas touché les pays en voie de développement. Leur part dans les exportations mondiales, qui était de près d'un tiers en 1950, était tombée à un cinquième en 1964 ». Selon une estimation faite par le GATT en 1964, les pays en voie de développement ont supporté un manque à gagner de 2 milliards \$ au titre des recettes d'exportation, faute de conserver leur part sur les marchés industriels des années 1953-55. Le Président de la BIRD dans

(1) *Le Monde* 29 septembre 1966.

le rapport exposé dernièrement devant l'Assemblée du FMI de RIO-JANEIRO n'a pas manqué d'évoquer ce problème persistant. Il ressort des nombreuses études faites, par l'ONU sur « l'économie mondiale », que les pays en voie d'industrialisation sont particulièrement vulnérables à des variations même modérées affectant les économies des pays développés. Les pays en voie de développement écoulent jusqu'à présent 3/4 de leurs produits vers les régions industrielles à économie de marché voire 4/5 dans le cas de l'Afrique en particulier, c'est dire qu'ils sont totalement tributaires de ces pays pour leurs gains en devises. L'expansion de ces pays, ne se traduit pas par une amélioration de leurs exportations. La détérioration des termes de l'échange traduit les servitudes des pays du Tiers-Monde, face au développement du commerce mondial dont tout le monde se plaît pourtant à souligner et à souhaiter l'expansion. Les bilans dressés périodiquement, par les organisations internationales, illustrent cette dégradation permanente et les exceptions invoqués ne sont là que pour témoigner davantage des déséquilibres chroniques.

Cette détérioration les menace sur le court terme comme à long terme. Des statistiques émanant d'une étude de l'ONU sur l'évolution des cours de 18 produits primaires de grande importance (Instability in export Market for under-developed countries ONU 1952) montre sur longue période de 1921 à 1950 que les variations d'une année à l'autre ont atteint 14 % en moyenne, les amplitudes pouvant aller jusqu'à 27 %. Des chiffres plus récents établis par un Institut Economique Anglais révèlent pour l'année 1964 des fluctuations considérables : une baisse de 21,1 % pour les pays d'Amérique Latine, de 3,9 % pour la zone sterling outre-mer, de 8,3 % pour les autres pays. Pour certains produits, la baisse est encore plus sensible : 63,7 % pour le sucre, 37 % pour le cacao. Dans ce dernier cas, la récolte abondante de 1964/65 a fait tomber le prix subitement au niveau le plus bas de ces 20 dernières années, au profit des consommateurs, surtout Américains et Anglais. Les fabricants ayant pu ainsi accroître le poids des tablettes de chocolat ordinaire sans en augmenter le prix.

Les fluctuations à long terme procèdent essentiellement de 3 facteurs :

— l'inélasticité de la demande des produits de base. De 1928 à 1955/57, le commerce global des produits primaires ne représente que moins d'un tiers, celui des produits manufacturés et seulement 1/7 si l'on exclut les produits pétroliers.

— les produits manufacturés incorporent de moins en moins les produits primaires industriels. Avec le développement du progrès technique des produits synthétiques remplacent les produits traditionnels : caoutchouc synthétique, tissus synthétiques, matières plastiques etc...

— les régions industrielles développent une politique « d'auto-suffisance » nécessairement concurrentielle. Aux Etats-Unis et en Europe, les importations globales d'une grande partie des produits de base

ont augmenté respectivement entre 1927/29 et 1955/57 de 7 % et 9 % alors que la consommation de ces produits a été 5 et 3 fois plus grande.

En 1961, le déficit de la balance commerciale du Tiers-Monde s'est élevé à 3 milliards de dollars dont 1.330 millions pour le continent africain. Sur la base 100 en 1953, l'indice des produits primaires a fléchi à 90 en 1962, lors de l'Assemblée du FMI, le représentant colombien s'est exprimé en ces termes (1) « En 1954, nous devons payer 19 sacs de café pour une automobile, aujourd'hui, il nous faut pour cela 32 sacs. En 1954, nous achetions une jeep avec 14 sacs aujourd'hui, il en coûte 39... ».

Enfin, non seulement les pays du Tiers-Monde, ne sont pas partie prenante dans l'expansion du commerce mondial, mais toute récession ou « surchauffe » affectant les pays développés à économie de marché, vient les pénaliser fortement. L'ordre monétaire opéré dans les économies dominantes n'est pas sans effet sur leur situation, et l'exemple cité par Guy de Lacharrière (1) est significatif à cet égard. « En déficit, écrit-il, d'un volume d'importation de produits primaires pour les pays industrialisés pratiquement inchangé, les recettes d'exportations des pays sous-développés ont baissé de 7 à 8 % de la mi-1957 à la mi-1958. Cette baisse combinée avec une légère hausse des prix industriels a signifié une réduction de la capacité d'importation des pays sous-développés équivalant à 6 ans de prêts de la BIRD faits au rythme de 1956-57 ». On s'explique dès lors, pourquoi les pays du Tiers-Monde adoptent à l'égard du problème relatif au « volume des liquidités » nécessaires au commerce et au développement, un point de vue particulier, car dans leur cas la pénurie de liquidités est manifeste. Les pays occidentaux ne se préoccupent guère de renforcer le pouvoir d'achat des pays en voie de développement lors même qu'il augmenterait une demande potentielle très grande. Cette situation précaire est à son tour, cause des difficultés que ces derniers rencontrent pour se procurer des crédits internationaux. Elle développe ainsi un cercle vicieux dont ils peuvent difficilement sortir les véritables causes ne sont pas enrayerées.

L'intérêt des plans de réforme pour les pays du Tiers-Monde

1) — *Le retour à l'or*

Les arguments développés par M. RUEFF ne sont pas nouveaux, et la fidélité de cet économiste à l'étalon-or n'est plus à rappeler. L'auteur se plaint d'ailleurs aujourd'hui dans ses articles et publications à évoquer les polémiques qui l'ont opposé depuis les années 1929 aux détracteurs d'un système auquel il continue d'attribuer toutes les vertus. S'agissant du déficit de la balance américaine des paiements

(1) Cité par Guy de La Charrière dans *Commerce extérieur et sous-développement*. (Paris, P.V.F. 1964).

(1) *Commerce extérieur et sous-développement* op. cit.

qui a alerté l'opinion mondiale sur la fragilité du système monétaire international, l'auteur et à sa suite tous les partisans de l'étalon-or nous donnent une explication strictement monétaire de la crise actuelle.

Dans le livre déjà cité de RUEFF (1), celui-ci précise que « la situation des Etats-Unis apporte une nouvelle confirmation à la théorie qui voit dans la balance commerciale, non l'effet d'influences structurelles mais la conséquence de puissantes influences monétaires affectant les comportements publics et privés et tendant par leur intermédiaire, à assurer compte tenu de toutes les décisions d'origine extra-économique fussent-elles de pure générosité internationale l'équilibre global de la balance des paiements ». Les défenseurs de l'étalon-or imputent au G.E.S. trois défauts essentiels :

— Le premier, provient du fait qu'un tel système, contrairement à l'étalon-or, ne dispose d'aucun mécanisme imposant le rééquilibre des balances extérieures.

— Le second, parce que le G.E.S. tolère des déficits extérieurs qui engendrent une duplication des bases de crédit dans le monde génératrice d'inflation.

— Le troisième est lié à la pyramide de crédit construite sur une étroite base métallique donc fragile.

Leur conclusion est qu'il faut revenir à l'étalon-or, mais celui-ci doit être fondé sur de nouvelles exigences. Il s'agirait d'une part d'imposer un mécanisme de rééquilibre des balances de paiements qu'exercerait un effet réel sur les niveaux internes d'activité reliant à nouveau, balance extérieure et conjoncture intérieure. Il s'agirait d'autre part, de procéder au remboursement en or des avoirs accumulés en créances sur les pays débiteurs. Dans une phase préalable, l'extinction des effets du G.E.S. sera obtenue par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures destinées à assainir la situation actuelle avant de la transformer.

- * stabiliser les balances dollars et livres actuellement détenues à l'extérieur,
- * réévaluer l'or (J. RUEFF estime pour sa part que le prix de l'or devrait doubler)
- * demander aux bénéficiaires de la plus-value ainsi obtenue, de consentir des prêts à long terme aux pays déficitaires en cas de besoin.

Un tel plan puise les raisons de sa pérennité dans les règles intangibles de l'orthodoxie monétaire chères à l'Ecole libérale. Il présente l'ordre monétaire, comme une panacée universelle. Mais à force de tout démontrer en invoquant les exemples empruntés au début du siècle, il finit par disqualifier toute tentative au service du plein emploi et du progrès social. J. RUEFF dans ses propositions estime

(1) **Le Lancinant problème de la balance des paiements.** (Paris Payot, 1966).

souhaitable qu'une part de la plus-value détenue par les pays créanciers soit versée aux pays en voie de développement au titre de l'assistance financière internationale. Reste à savoir si un tel vœu est également inspiré par l'expérience du passé ! Il faudrait attendre d'un pays grand producteur d'or comme l'Afrique du Sud, qu'il distribue une partie de la rente accumulée après la réévaluation de l'or. Dire que les mouvements d'entrée et de sortie de l'or sont des facteurs de régulation des échanges internationaux, c'est induire pour chaque pays la faculté d'avoir des réserves suffisantes pour réduire les déficits qui peuvent affecter la balance des paiements. Mais la part du commerce international, qui revient aux pays en voie de développement s'amoin-drait progressivement ainsi qu'il a été signalé et démontre assez ce qu'ils peuvent attendre de ce système. On voit mal, comment les réserves mondiales d'or vont se répartir équitablement entre les différents membres de la communauté internationale.

2) — *La stabilisation du système actuel grâce à la « coopération monétaire atlantique »*

Plusieurs plans ont été présentés en faveur de cette tendance. Ils s'accordent sur l'essentiel, c'est à dire sur l'inopportunité d'un bouleversement du système fondé sur l'or et des devises directrices. Plutôt que d'une transformation de ce système conduisant à une révision des accords mis au point en 1945, les divers auteurs de ces plans préfèrent parler d'aménagements partiels inspirés par une politique essentiellement pragmatique. Cette appréciation est semble-t-il partagée également par la B.R.I. puisqu'on peut relever dans son 5me rapport les observations suivantes :

« L'incorporation aux réserves monétaires d'avoirs en devises n'a pas eu sa source dans une décision officielle des banques centrales mais dans leur libre choix. Elles l'ont fait spontanément en raison des avantages qu'elles tiraient de cette pratique... Pour l'ensemble du système mondial des paiements, le fonctionnement de l'étalon de change-or a incontestablement permis à l'Europe de reconstituer ses réserves monétaire dans les années 1950... Ce n'est pas tant le système qui est à critiquer, que les politiques suivies par les pays pour le faire fonctionner ».

En simplifiant l'analyse des projets qui s'inscrivent dans ce cadre, il est possible de déterminer trois problèmes essentiels en fonction desquels ils se situent :

a) Quels liens convient-il de garder entre l'or et les monnaies de réserve ?

b) Dans quelle mesure la « bipolarité » actuelle du système monétaire international peut-elle céder la place à une responsabilité assumée par le « club des pays riches » ?

c) En cas de besoin, selon quelles modalités faut-il créer de nouveaux instruments de réserve ?

Le premier problème présente des incidences institutionnelles et psychologiques à la fois. Actuellement, d'après les chiffres les plus récents, les réverses d'or des U.S.A. oscillent autour de 13 milliards de \$ et les engagements dollars à l'extérieur atteignent environ le double. Certaines banques centrales (la Banque de France en particulier) ont sollicité la conversion de leurs avoirs-dollars en or, de même que s'est développé un mouvement de thésaurisation chez les particuliers. Pour les défenseurs du dollar, invoquer sans cesse la convertibilité des balances dollars officielles, c'est exercer contre cette monnaie des pressions inopportunes et jouer « les mauvais prophètes » en pariant d'ores et déjà sur sa dévaluation. A vrai dire, le problème ainsi posé, est celui de la confiance attachée à la monnaie américaine, confiance dont elle a joui incontestablement de 1945 à 1950 parce que très demandée. A l'époque, il ne venait à l'esprit de personne de préférer l'or au dollar, bien au contraire. Le « Federal Reserve system » n'avait pas besoin de rappeler aux banques centrales extérieures et aux particuliers le montant de son stock en métal jaune. Il était suffisamment élevé, il est vrai, pour couvrir tous les engagements américains à l'extérieur. Plusieurs auteurs, sans nier les difficultés actuelles du dollar, estiment que les pays membres du FMI ont avantage à conserver leur confiance au dollar et à la soustraire à un arbitrage avec l'or dont les effets sur l'économie mondiale sont funestes. Des propositions sont faites pour restaurer la confiance dans les monnaies de réserve.

La garantie-or est ainsi demandée selon des modalités diverses par de nombreux plans. ZOLOTAS, Gouverneur de la Banque Centrale de Grèce, préconise un plan dès 1957 demandant que les monnaies convertibles conservées par les organismes officiels étrangers soient assortis de la garantie-or. Latitude est laissée au FMI de conclure auprès des pays créanciers des accords d'emprunts pour assister les pays en difficulté, ce qui élargirait les possibilités d'action de cet organisme et éviterait de procéder par à coups à des relèvements de quotas. La procédure ainsi préconisée, exige naturellement une révision de la « politique des tirages ». Cette formule est également reprise dans le plan présenté en 1962 par Mr MAUDLING, ancien Chancelier de l'Echiquier Britannique, qui a proposé l'institution d'un Compte spécial ou « compte mutuel de devises » dont la gestion serait confiée au FMI. Ces devises permettent à leurs déposants d'être crédités en autant « d'unités de compte » dont la valeur est rattaché à l'or. Elles font donc l'objet d'une garantie mutuelle.

L'objectif recherché par l'ensemble de ces propositions, est de décourager, grâce à cette garantie mutuelle de change au bénéfice des balances dollars, livres, ou autres monnaies fortes, les opérations d'acquisition de métal laissées à la discrétion d'un pays et inspirées par la défiance à l'égard de la devise échangée ou par des intentions spéculatives. Autrement dit, ce mécanisme est prévu à seule fin de ne pas s'en servir.

Il jouera en quelque sorte comme un moyen de dissuasion. Mais dans la conjoncture actuelle, la Trésorerie américaine est hostile à une telle mesure qui consacrerait aux yeux de tous, la perte de

prestige du dollar au moment où les pouvoirs publics affirment avec véhémence leur volonté de réduire les difficultés rencontrées par leur monnaie. Pour le Gouvernement Américain, il importe d'abord que la confiance dans le dollar soit restaurée, après quoi seulement, une réforme d'ensemble peut être envisagée. En attendant, il a demandé et obtenu le concours des banques centrales européennes par le moyen des « accords Swaps » par lequel deux banques centrales s'octroient des facilités de crédits réciproques, consistant dans un échange de leurs monnaies respectives pour une période de 3 à 6 mois. Dans le même sens des bons émis par la Trésorerie américaine (« Bons Roosa ») non négociables à court ou moyen terme, ont été placés dans les banques étrangères.

b) — Un nouveau partage des responsabilités est demandé dans d'autres plan. C'est ce qui ressort par exemple du « Plan Bernstein » conseiller monétaire du Gouvernement Américain, ancien administrateur du FMI. Il s'agirait de confier à un groupe restreint de pays (le « groupe des dix » et la Suisse) le soin de créer une monnaie internationale ou « unité de compte » en fonction des avoirs en or détenus par le groupe et des besoins éventuels en moyens de paiements internationaux. Les pays concernés placeraient en dépôts auprès du FMI, certains montants de leur monnaie nationale. Tous les règlements intervenant entre les pays membres se feraient seulement en or et en « unités de compte ». Un tel système vise la promotion des monnaies autres que le dollar et la livre au rang des monnaies-clés. Mais cette nouvelle unité de réserve n'aura t-elle pas pour conséquence de faire payer le déficit de certains pays par l'excédent d'autres ? Cela explique les réticences qui se manifestent chez les créanciers d'aujourd'hui, c'est à dire les pays de l'« Europe des Six ». La France, pour sa part adpote sur ce point, un point de vue particulier puisqu'elle donne à l'or sa faveur en le considérant comme le seul moyen de paiement international valable.

c) — Le troisième problème concernant les modalités de création de ces « liquidités additionnelles » a encore ajouté des notes de divergence. Le point de vue de la FRANCE a été justifié par son représentant lors de la présentation du « rapport des dix » (1) en 1966 en ces termes :

« L'expérience des décisions collectives en matière monétaire internationale n'est pas encore suffisante pour permettre de gérer en toute sécurité un système de création délibérée de réserves. Avant de franchir un tel pas, il serait nécessaire de déterminer nettement quelles sont les possibilités réelles de gestion collective dans ce domaine ».

Mais le cas de la FRANCE mis à part, les autres partenaires ont buté sur d'autres obstacles pour savoir quelle autorité procèdera à la création de liquidités additionnelles, à quelle majorité seront prises les décisions, à quels montants peuvent prétendre les bénéficiaires ?

(1) *Le Monde* 26 août 1966.

C'est seulement le 26 août 1967 que les « dix » se sont étendus sur un accord qui a été soumis pour ratification à la dernière assemblée plénière du FMI.

Cet accord de compromis signé à Londres, n'apporte pas un règlement définitif aux problèmes évoqués. Le rôle du FMI a été renforcé dans la mesure où il appartient à son Conseil d'Administration de présenter dans deux mois deux rapports qui préciseront d'une part, comment seront créés « les droits de tirage spéciaux » finalement préférés à de nouvelles unités de réserve, d'autre part, quels aménagements supplémentaires convient-il d'introduire dans le fonctionnement du FMI. On sait d'ores et déjà que si une majorité forte (85 % des membres du FMI) se déclare convaincue de l'existence d'un besoin de liquidités, des facilités de tirage seront accordées par le FMI renfloué par les dépôts en diverses monnaies convertibles sans versements d'or à raison de 25 %. Il reste donc à savoir d'une part, si la persistance du déficit américain et anglais ne repoussera pas encore la date de son entrée en vigueur, d'autre part, le volume des « crédits spéciaux » auxquels un pays déficitaire peut prétendre.

Quoiqu'il en soit, sauf à souhaiter parfois une augmentation de l'assistance financière internationale (position adoptée par la France et ses partenaires européens) les pays développés à l'économie de marché, considèrent que les nations en cours d'industrialisation ne sont pas concernées par la création de réserves additionnelles. Avant l'Assemblée plénière du FMI à Washington (1966) les Ministres des Finances des Six pays du Marché commun ont précisé leur point de vue (1) partagé d'ailleurs par l'ensemble « des pays riches » à l'égard des pays en voie de développement rappelant que :

« Si tous les pays ont un intérêt légitime à une distribution de réserves monétaires correspondant aux exigences du financement d'un commerce international en expansion, il est clair toutefois, que la croissance économique des pays en voie de développement appelle des moyens spécifiques, tels que l'aide aux investissements et les diverses formes de coopération technique et de politique commerciale. Elle ne peut être recherchée par la création de liquidités additionnelles ». Mais cette argumentation apparaît comme un alibi plutôt que comme le reflet d'une volonté nouvelle. A deux années de l'échéance de cette fameuse « décennie du développement » proclamée en 1960 sous les auspices de l'ONU pour assurer un taux de croissance économique annuel de 5 % aux pays du Tiers-Monde le bilan est encore plus sombre qu'avant.

La coopération économique et monétaire n'a pas changé d'inspiration depuis 1945. Elle se développe dans l'intérêt des pays nantis. On parle d'assouplir les modalités d'intervention et d'assistance du FMI à seule fin d'aider les pays solvables. Celui-ci ne s'interdira plus ainsi qu'il résulte des accords de Bretton-Woods de prêter assistance en cas de

(1) *Le Monde*, 13 septembre 1966.

déficit dû à des mouvements de capitaux, mais continuera par contre à exclure de son champ d'action les déficits enregistrés par les pays en voie de développement. Les experts occidentaux estiment que ce rôle échoit à la BiRD, laquelle envisageait tout dernièrement encore d'élever le taux d'intérêt de ses prêts à 6,25 %. Or l'avis exposé dernièrement devant le FMI par le Président de la BIRD (1) n'autorise pas un grand optimisme quant à l'efficacité de celle-ci.

« Si le volume des fonds consacrés au développement ne croit pas, a déclaré M. Woods, et il n'y a pas une amélioration dans les termes, l'aide au développement va purement et simplement se dévorer elle-même. Le service de la dette officielle (y compris intérêt et amortissement) annule déjà les deux tiers des mouvements officiels de capitaux vers les pays en voie de développement. Par quelques uns des pays donateurs, le transfert net de capitaux s'est réduit à zéro, ou bien, sur la base des politiques actuellement suivies, tend vers zéro. Depuis 1962, les paiements effectués pour le service de la dette ont plus que doublé en Asie Orientale, ont augmenté de 90 % en Asie du Sud et se sont élevés de presque 75 % en Afrique. Près de la moitié de la dette existante est sous forme de crédits fournisseurs, qui doivent souvent être remboursés avant que les matériels qu'ils financent aient commencé à contribuer de façon perceptible à la productivité du pays emprunteur... ».

3) — *Une nouvelle monnaie internationale*

Est demandée par le Professeur TRIFFIN qui après avoir exposé dans un livre paru en 1959 « L'or et la crise du dollar » ses griefs à l'encontre du système actuel et l'économie générale du plan qu'il propose n'a pas manqué depuis lors, à l'occasion de diverses communications de préciser et de défendre son point de vue.

Selon l'auteur, le problème de la protection des monnaies de réserve doit être dépassé par leur abandon comme moyens de paiements internationaux. Une monnaie nationale quelle qu'elle soit ne doit plus servir comme réserve internationale. L'argument est valable non seulement pour les deux monnaies-clef utilisées jusqu'à présent (Dollar et Livre sterling) mais aussi pour celles qu'on peut y ajouter. A côté de l'or qui peut jouer encore un rôle international, il faudrait créer une nouvelle monnaie internationale : le « bancor ». Le « plan Triffin » s'appuie sur les mesures suivantes :

— Transformer le FMI en véritable banque mondiale destinée à fournir des crédits pour le développement du commerce international par l'émission des « bancors » en contre partie des avoirs en devises déposés par les divers pays auprès du FMI. Il s'agit en d'autres termes d'internationaliser les réserves de devises à concurrence de 20 % par exemple. Les réserves en dépôt se transformeraient en monnaie

(1) *Le Monde*, 27 septembre 1967.

scripturale partiellement convertible en or. En contre partie de ces dépôts le FMI pourrait accorder des crédits et émettre la nouvelle monnaie.

— Encourager ce transfert de devises :

soit en gratifiant ces dépôts d'un taux d'intérêt même modeste, soit en imposant une certaine obligation. Dans une communication récente, le Professeur Triffin a précisé (1) :

« La composition actuelle des réserves mondiales pourrait être utilisée comme base pour déterminer à chaque instant les accords en cette matière. A la fin de l'an dernier par exemple, le pool des réserves mondiales totalisait environ 69 milliards de \$ dont 41 milliards \$ détenus en or et 28 milliards en réserves fiduciaires, c'est à dire en devises, avant tout des dollars et des livres sterling et en tranches or près le FMI. Afin de protéger le système contre un éventuel et peu souhaitable amoindrissement des réserves mondiales, il pourrait donc sembler souhaitable d'exiger de tous les membres du Fonds qu'ils ne détiennent pas plus de 60 % de leurs réserves en métal or et au moins 40 % en réserves fiduciaires.

— Adapter la politique de prêts aux besoins de l'économie mondiale en permettant au FMI de créditer les comptes intéressés mais sans dépasser un plafond correspondant à une expansion annuelle des réserves monétaires de 3 à 4 % sauf accord acquis à une très forte majorité en faveur d'une augmentation.

Cette procédure suppose naturellement une étroite coopération monétaire dans les politiques menées par les pays membres, et à la limite, le renoncement à une partie de leur souveraineté pour empêcher toute restriction sur le plan commercial ou monétaire émanant d'un pays ou d'un groupe de pays.

— Permettre au FMI de faire des placements à long terme pour aider les pays en voie de développement. « Le Fonds pourrait par exemple répartir son portefeuille de placements entre les obligations liquides des institutions internationales, telle que la BIRD et d'autres placements à court terme ou à moyen terme sur les principaux centres financiers : New-York, Londres, Paris, Francfort, Amsterdam etc... ce qui donnerait à ceux-ci la possibilité de s'engager plus hardiment et plus activement dans les prêts à long terme, sachant que les pressions temporaires sur leurs réserves seraient compensées par un remaniement du propre portefeuille de placements du Fonds ».

Un tel plan présente incontestablement, par rapport à tous les autres, une innovation essentielle, la recherche de la poursuite de l'expansion avant le souci de stabilisation des changes. Les plus conservateurs n'ont pas manqué d'ailleurs de lui reprocher ses tendances inflationnistes. On lui a reproché également d'anticiper sur le plan

(1) *Chronique Sociale de France* : Cahiers 5 6 décembre 1966.

politique, puisqu'il implique la constitution d'une véritable autorité monétaire mondiale capable d'émettre monnaie, de prêter et d'investir. L'auteur s'est défendu contre ces reproches, en présentant son plan non pas comme « une rupture brutale avec le passé » mais comme un prolongement des procédures déjà utilisées et connues. Le plan Triffin heurte de front, il est vrai, les intérêts des 2 pays les plus importants au FMI, les USA et la Grande-Bretagne, dans la mesure où le « pool des réserves » remplacera les anciens quotas fixés il y a plus de 20 ans sur la base de critères dont la validité aujourd'hui prête à contestation. Le plan Triffin présente aussi relativement aux autres plans évoqués, l'avantage de ne pas ignorer les besoins des pays en voie de développement, mais il reste peut-être en deçà de sa logique puisqu'il refuse la démonétisation complète de l'or et fonde beaucoup d'espoir sur la « surveillance multilatérale » et divers moyens d'incitation pour assurer le bon fonctionnement du nouveau système.

4) *La monétisation des produits de base*

traduit une des aspirations des pays en voie de développement en établissant un lien nécessaire entre l'expansion des signes monétaires internationaux et le commerce des produits de base qui constitue toujours leur principale ressource.

Cet aspect a été évoqué lors de la Réunion de la 1ère conférence mondiale sur le commerce et le développement à Genève. Dans le cadre des travaux de la 3ème commission, un projet émanant de trois économistes, HART, KALDOR, TINBERGEN (1) a été proposé pour étude, selon lequel « la meilleure solution au problème monétaire n'est ni dans la voie d'une extension d'un système à monnaie-clé ni dans celle des créations d'une monnaie-papier mondiale qui s'appuierait sur l'engagement des pays membres, ni enfin dans la réévaluation de l'or, mais bien dans la « monétisation » de biens autre que l'or ». Tout en reconnaissant des avantages particuliers au « Plan Triffin », ces trois économistes s'accordent pour dire qu'il serait difficile à une Banque supranationale de faire jouer un octroi quasi automatique de prêts en faveur des pays membres sans considération pour leur plus ou moins grande solvabilité. Car, précisent-ils, « il est clair que les autorités responsables se sentiraient contraintes d'introduire dans le statut du FMI remanié quelques précautions à l'encontre des opérations « douteuses » et d'user à cet effet de leur autorité de directeurs du Fonds ».

Nous retiendrons de ce projet les points les plus importants :

Qui créera cette nouvelle monnaie ? Comment ? A quelles fins ?

a) Le FMI est l'organisme émetteur de cette nouvelle monnaie ou « bancor » qui se distingue à la fois de l'or et des droits de tirage sur les monnaies nationales en dépôts auprès du FMI. Il s'agit donc d'une nouvelle monnaie de réserve dont l'usage est destiné aux seules

(1) Reproduit dans *Bulletin Seideis*. Futuribles n° 885, supplément 1^{er} mai 1964.

banques centrales des pays membres du FMI qui s'engageraient à accepter le bancor comme moyen de règlement de leurs créances, puisque le bancor serait convertible en or.

b) — Le FMI fonctionnera comme organisme de régulation des cours des matières premières sur lesquelles est gagée cette nouvelle monnaie. Les modalités de création précisent le montant souhaitable, la convertibilité du bancor en or, la composition des matières premières et les conditions de stockage des produits.

Les auteurs du Plan proposent une émission pour un montant de 30 milliards de Dollars dont 5 milliards constituerait la contre partie de marchandises diverses, et enfin 5 milliards celle d'engagements des pays-membres.

Le bancor peut faire l'objet d'opérations d'achats ou de ventes auprès du FMI. L'or et les « certificats de dépôts représentatifs du lot déclaré exprimés en multiples d'unités produits » permettent l'acquisition du « bancor ». De la même façon chaque pays peut céder la nouvelle monnaie. En ce qui concerne les rapports de parité entre le « bancor » et les monnaies nationales, le Plan permet à la fois la pratique de la fixité et de la variation des taux de change sous réserve dans le deuxième cas de décourager et de pénaliser tout pays qui maintiendrait par des ventes répétées un cours très bas.

Les matières premières retenues doivent obéir à chaque règles fondamentales :

- « un degré suffisant d'uniformité »
- « une aptitude au stockage qui soit raisonnable »
- « des coûts de stockage également raisonnables »
- « une assez grande indépendance quant aux risques de manipulation des prix ».

Tous les 5 ans, la liste ainsi établie serait révisée pour tenir compte des tonnages atteints par chaque produit dans le commerce international au cours des trois années qui précèdent cette réunion. Il sera tenu compte également des modifications de prix.

Le FMI sera le gérant d'un « stock tampon ». Il achètera dans la limite des quantités retenues, les produits figurant sur la liste, soit sur le marché au « prix déclaré » défini pour un produit donné comme « la moyenne semestrielle la plus élevée observée sur le prix mondial de la qualité standard durant les deux années précédant l'entrée en vigueur du plan de réforme », soit aux gouvernements producteurs détenteurs de stocks au même prix lorsque ces stocks sont inférieurs au montant de 6 mois d'exportations, 10 % ou 20 % moins cher lorsque les stocks dépassent ce niveau ou atteignent celui qui correspond à 12 mois d'exportations. Les frais de stockage seront supportés par tous les pays membres du FMI en fonction de leurs réserves monétaires totales.

c) — Le système proposé devrait permettre selon ses auteurs, de régler le problème de la « liquidité internationale » et celui de la détérioration des termes de l'échange. La réserve de matières premières qui s'identifiera désormais à la réserve monétaire mondiale suivra le rythme de production et de consommation des produits de base. L'accroissement du revenu des pays vendeurs de matières premières augmentera leur demande de produits finis et provoquera des effets de multiplication et d'accélération. Toute hausse dans le revenu des pays industriels impliquera une certaine absorption des stocks détenus par le « Fonds stabilisateur ». Un tel système serait « propre à stabiliser les termes de l'échange entre produits primaires et produits manufacturés et à accélérer la croissance de la production industrielle mondiale en réponse à une offre accrue de denrées alimentaires et de matières premières ».

L'idée consistant à gager des signes monétaires sur un certain nombre de marchandises pour n'être pas nouvelle, trouve maintenant un écho de plus en plus large et compte de nombreux défenseurs (P. Mendès-France, G. Ardant, J. de Largentaye, Ch. Warin). Charles Warin dans le livre récent (1) donne à cette idée des prolongements plus vastes puisque le Plan proposé suggère à la fois la « création d'un secteur organisé du commerce international », l'institution d'une nouvelle monnaie internationale entièrement convertible en marchandises et assurée donc d'un pouvoir d'achat constant, enfin, la mise en place d'un Plan de financement pour l'infrastructure et l'équipement des pays en voie de développement.

a) — L'organisation des marchés mondiaux des produits de base, n'a jusqu'à présent concerné qu'un nombre réduit de produits (blé, sucre, café, thé, étain, cacao) et n'a pas fonctionné de surcroît convenablement de telle sorte que la fluctuation des cours continue de pénaliser les pays en voie de développement.

Une fois définies les conditions permettant d'intégrer un produit dans le secteur organisé à savoir :

- « Si sa normalisation et celle de ses conditions de livraison, sont possibles et souhaitables ;
- si la consommation dans le monde est suffisante pour que les variations de son prix influencent le niveau de vie d'un groupe d'humains ;
- si sa conservation peut être assurée pendant une année au moins ;
- si les producteurs et les consommateurs sont suffisamment nombreux pour que s'établisse un marché » ;

L'auteur propose la création de trois nouvelles institutions :

(1) **Un étalon monétaire contre la Faim : or ? devises ?... ou marchandises ?** (E.d. Universitaires, Paris, 1966).

- Un « Conseil supérieur du commerce international » ayant une fonction de coordination et d'arbitrage ;
- Des « Offices professionnels internationaux » gérant les stocks de marchandises ;
- Des « Offices professionnels nationaux » qui centralisent à l'échelle d'un pays les exportations et les importations d'un produit de base ;
- Le FMI disposant des moyens de financement dans la mesure où il se porte acquéreur des produits de base offerts à l'exportation et vendeur des produits de base demandés à l'importation par l'intermédiaire des O.P.I. ».

Les transactions se feraient par référence à un prix standard relatif à chaque produit et défini pratiquement comme le « prix intérieur d'un pays techniquement évolué ».

b) — Le FMI émettra une nouvelle monnaie internationale qui n'aura aucun lien avec les monnaies nationales. L'émission sera déterminé par les stocks de produits de base acquits par le FMI, ou l'or. Les monnaies-clés actuellement utilisées comme moyens de réserves seront progressivement retirées du circuit par rachat par les Instituts d'émission contre de l'or ou des produits de base. Quant aux pays en voie de développement, ils peuvent disposer aussitôt que leurs produits agréés sont offerts à l'exportation de leur contre valeur monétaire.

c) — « Dans le cas du financement de programmes non directement productifs axés sur l'emploi de la main d'œuvre et des ressources locales, un processus souple doit permettre l'utilisation des prêts de la Banque Mondiale en UMI pour payer le coût total d'un programme approuvé par la Banque représentée par son conseiller technique ». L'auteur suggère la création des « traités de développement » à très faible taux d'intérêt, dont une partie serait remboursée en monnaie locale, et dont la meilleure garantie serait la stabilité des prix dans le secteur organisé.

Comme on peut le constater, ce plan a des ambitions plus grandes que celles découlant du « plan Hart, Kaldor, Tinbergen », dans la mesure où il échappe déjà à certaines objections retenues à l'encontre de ce dernier plan. L'éventail des produits de base appelés à servir de gage à l'émission de nouveaux signes monétaires est plus large, car les critères qui président au choix de ces produits mettent en valeur la place de ces produits dans le revenu national des pays producteurs. A titre d'exemple, on peut signaler dans la composition du stock matières premières du plan « Hart, Kaldor, Tinbergen » l'absence des ressources énergétiques comme le pétrole, alors qu'il représente pour beaucoup des pays la principale source de revenus. Par ailleurs en ce qui concerne les prix, les trois auteurs s'en remettent finalement aux lois du marché, puisque « ces prix continueraient à varier les uns relativement aux autres en fonction de l'offre et de la demande pour chacun des produits ; et dans la mesure où ces produits demeureraient sujets aux larges fluctuations, soit dans les prix, soit dans les conditions

de leurs échanges, le plan ne supprimerait nullement le besoin d'accords particuliers portant sur tel ou tel produit ». Or, précisément ces accords n'aboutissent guère devant l'hostilité des pays développés. De plus, peut-on considérer la stabilisation des cours (à supposer qu'un cadre libéral puisse la favoriser) comme la condition nécessaire et suffisante à l'expansion du commerce des produits de base ? A cet égard, la finalité du Plan « Hart, Kaldor, Tinbergen » est discutable. Les déficits dans le cas des pays en voie de développement ne sont pas saisonniers ou cycliques et donc justiciables d'une action de réajustement mais structurels. Le fond du problème, est que ces pays doivent s'industrialiser à l'abri d'une compétition qui leur porte préjudice.

De la 1ère à la 2me « conférence mondiale sur le commerce et le développement ».

La réunion de la 1ère conférence mondiale sur le commerce et le développement, constitue non seulement un fait majeur dans l'évolution récente des relations économiques internationales mais aussi la consécration de la solidarité des pays en voie de développement appartenant aux continents africain, asiatique et latino-américain conscients de plus en plus de la nécessité de défendre collectivement un programme de revendications. Cette solidarité est d'abord exprimée dans le cadre de conférences réunissant une plus ou moins grande majorité de pays du Tiers-Monde. A l'occasion de la « conférence économique des pays sous-développés » qui s'est tenue en juillet 1962 au Caire aboutissant à la « Déclaration du Caire » 31 pays afro-asiatiques en présence de 5 observateurs latino-américains ont exprimés leur vœux de voir se tenir en 1963 sous l'égide de l'ONU, une conférence économique mondiale chargée d'examiner les problèmes du commerce international et les relations entre pays en voie de développement et pays industrialisés. Le 13 août 1962, le conseil économique et social, décide la convocation d'une conférence mondiale. Cette décision est confirmée par une résolution prise le 8 décembre 1962 par l'Assemblée Générale de l'ONU. Avant d'assister à la conférence, les pays en voie de développement se sont concertés au niveau régional. Cependant que le « comité spécial de coordination latino-américain » approuvait une charte commune (charte d'Alta Gracia), la commission économique et sociale de « l'organisation de l'unité africaine » adoptait les « résolutions de Niamey » et la commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient aboutissait aux « résolutions de Téhéran ».

La constitution du « groupe des 77 » traduit un progrès, puisque ces pays à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue à Alger en octobre 1967 ont adopté une position commune avant de se réunir à la Nouvelle-Delhi avec les autres pays. La « Charte d'Alger » définit une stratégie commune des pays en voie de développement face aux différents problèmes à débattre.

1° — La position de la 1ère conférence mondiale concernant les moyens de paiements internationaux.

Est connu à travers un rapport élaboré par douze experts à la demande de la conférence mondial et publié en 1965 sous les auspices des Nations-Unies.

Ce rapport a le mérite de rappeler les besoins des pays en voie de développement non seulement en liquidités mais aussi en capitaux destinés à l'investissement. Il établit donc un lien entre la création de moyens de paiements nouveaux et l'organisation de l'Assemblée financière internationale. Il rappelle opportunément l'aggravation de l'endettement extérieur des pays du Tiers-Monde auxquels ne profite guère l'expansion du commerce mondial. Cependant les auteurs du rapport ont limité leurs observations aux projets de réforme émanant du FMI et du groupe des Dix (le « Rapport OSSOLA » en particulier). L'examen n'a pas porté sur les projets de « monétisation » des produits de base. Les auteurs du Rapport justifient leur démarche par le souci de rester fidèles au mandat qui leur a été assigné par la conférence et reconnaissent d'ailleurs avoir travaillé « sans préjuger les mérites des nombreuses propositions (qu'ils n'ont) pas eu le temps d'examiner » on peut s'interroger pour savoir si le texte de la recommandation invitant le Secrétaire Général de la Conférence à prendre « à la lumière des études en cours et après consultation avec les institutions internationales appropriées, des mesures en vue de convoquer une réunion d'experts qui soient au courant et qui aient l'expérience des problèmes qui se posent dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés » imposait cette démarche étroite. Après avoir situé le problème dans toutes ses dimensions les experts n'aboutissent qu'à des résultats limités s'appuyant sur des principes trop généraux pour autoriser des propositions concrètes et positives. Dire par exemple que « la réforme du système monétaire international devrait avoir un caractère vraiment international » c'est énoncer un principe que tout le monde partage sans pour autant lui donner la même portée. Dans les conclusions du rapport les douze experts s'inquiètent de l'insuffisance actuelle du volume des liquidités internationales et indiquent trois principes d'action pour toute réforme monétaire :

1) La mise en œuvre « de politiques commerciales et d'assistance de nature à contribuer à la solution des problèmes du déséquilibre structurel des pays en voie de développement »

2) L'expansion des réserves et des facilités de crédit plus grandes auprès du FMI ou d'autres organismes.

3) Une représentation plus grande du pays en voie de développement dans les discussions et les accords à conclure sur les problèmes monétaires internationaux. Le premier point est assurément le plus important et on peut regretter que les auteurs n'aient pas jugé utile de le développer pour préciser au moins dans les grandes lignes la finalité de ces nouvelles mesures commerciales, quand et comment elles doivent intervenir. Quels seront au regard des institutions internationales actuelles et de leurs principes directeurs les droits et devoirs des différents pays ? on se rend compte déjà que les principes qui inspirent « la Conférence Mondiale sur le commerce et le développement » diffèrent de ceux du GATT. On voit mal comment ces deux organismes qui n'agissent pas d'ailleurs de la même manière peuvent coopérer sauf à s'accorder sur les points de détail.

La CNUCED est une Assemblée générale qui permet seulement les plaidoiries et les recommandations. Le conseil du GATT est un organisme qui réglemente et engage les parties contractantes. Le réalisme commande certes de procéder par étapes mais l'ordre des priorités doit être respecté. S'il est nécessaire d'établir un lien entre la création de nouvelles liquidités et l'évolution de l'Assistance financière internationale il faut surtout signaler que les tendances actuelles du commerce international traduisent une réduction en volume et en valeur des exportations des pays en voie de développement. Là réside le facteur qui entrave le plus leur croissance économique puisqu'ils ne peuvent accepter les règles du libéralisme commercial.

Lorsqu'il arrive aux pays développés à économie de marché de reconnaître l'injustice du principe de « l'égalité de traitement » ce n'est jamais sans contrepartie ni à long terme. Des clauses de sauvegarde sont toujours invoquées qui tendent à réduire à néant les avantages consentis.

S'agissant de l'expansion des réserves les rédacteurs du rapport préconisent davantage une série d'améliorations du système actuel que sa transformation.

Le FMI pourrait émettre des liquidités supplémentaires en contrepartie de monnaies déposés par les pays membres.

La répartition entre les membres de ces liquidités se fera sur la base de leur quote-part. Toujours sur la base des monnaies fournies par les pays membres le FMI pourra renflouer les moyens financiers de la BIRD et des organismes affiliés contre des « obligations de la BIRD ». Nous reconnaissons là une des dispositions prévues dans le « Plan Triffin ». Les auteurs précisent qu'il y a lieu d'allouer une prime aux pays qui participent le plus à la création de ces liquidités supplémentaires et donc consentent un transfert de leurs ressources en leur garantissant une progression proportionnelle de leurs commandes d'exportations. En vertu de quoi les douze experts ajoutent (p. 33 du rapport cité) : « Etant donné l'insuffisance actuelle des ressources disponibles pour fournir aux pays en voie de développement une assistance en vue de leur développement, nous aimerions recommander que le Fonds soit habilité à investir la totalité des contributions supplémentaires de monnaies des pays développés dans les obligations de la BIRD. Un tel investissement dans les obligations de la BIRD faciliterait le transfert indispensable de ressources réelles des pays développés aux pays en voie de développement, en outre, il éviterait les désavantages que présentent l'aide conventionnelle et l'aide bilatérale ». Les experts recommandent également que la tranche de crédit automatique octroyée par le FMI soit plus élevée (50 % au lieu de 25 %) et que les délais de remboursement au moins pour les pays en voie de développement soient rallongés (six à huit ans au lieu de trois à cinq ans). Il est indéniable que de telles mesures présentent un caractère positif. Mais comment imaginer qu'elles puissent avoir une quelconque chance de concrétisation sans remettre en cause le mode d'organisation et la finalité du FMI inadapté à la situation actuelle de l'avis de la plupart des experts ?

Poser cette question c'est évidemment soulever le problème fondamental lié à la nature de la coopération économique et monétaire internationale. Les discussions et les propositions techniques peuvent ne jamais finir. Mais avance-t-on pour autant dans la voie d'une solution quelconque pour permettre aux pays en voie de développement d'organiser une stratégie effective de lutte contre leur sous-développement ? L'impression nette qui se dégage des discussions sur ce sujet montrent davantage qu'il y a un rapport inversement proportionnel entre la multiplication des vœux d'assistance et les propositions concrètes retenues.

2" *La charte d'Alger*

Les représentants du Tiers-Monde qui se sont réunis au début du mois d'octobre à Alger dans le cadre de la « Réunion ministérielle du groupe des 77 » se sont posés la même question. On pourra lire en annexe la charte adoptée qui définit les principes arrêtés ainsi que le programme d'action proposé concernant le « financement du Développement » où sont évoqués les problèmes monétaires internationaux. Bien que la présente étude se limitât à ces derniers il n'est pas inutile de rappeler que la dépendance monétaire résulte directement de la domination économique. Cela pour dire qu'il ne saurait y avoir pour un pays une politique économique d'un côté et une politique monétaire de l'autre. Il n'y a pas un système monétaire par excellence qui puisse se prévaloir d'une quelconque neutralité transcendant les réalités économiques. Certains continuent de louer les vertus de l'or au point de l'entourer d'un véritable mythe, celui de rallier tous les suffrages et d'être la seule monnaie internationale acceptable pour tous. Les traditions séculaires dont bénéficie l'or sur le plan monétaire ne constituent pas un argument sans appel. L'habitude en la matière ne saurait être une seconde nature. On n'ajoutera rien à un vieux débat sinon pour dire que les objectifs d'une politique économique et monétaire ne consistent pas à se soumettre à un quelconque automatisme générateur « d'harmonie » mais à mettre la monnaie qui est un moyen au service du progrès économique et social et du plein emploi.

La charte adoptée à Alger par le « groupe des 77 » après avoir souligné l'absence de progrès enregistrés depuis la Conférence de Genève pose quatre principes fondamentaux qui précisent que :

a) « Les pays en voie de développement réaffirment que leur développement économique dépend essentiellement d'eux-mêmes ».

b) « Les pays en voie de développement se déclarent résolus à s'aider mutuellement dans leurs efforts de développement ».

c) « Une mobilisation plus complète et une utilisation plus efficace des ressources nationales des pays en voie de développement ne sont possibles qu'accompagnés d'une action effective sur le plan international ».

d) « Les formules traditionnelles, les mesures isolées et les concessions limitées ne suffisent pas. La gravité du problème requiert d'urgence

l'adoption d'une stratégie globale du développement comportant des mesures convergentes de la part des pays développés comme des pays en voie de développement ».

Au chapitre, moyens de paiements internationaux, la charte comprend des propositions concrètes sur lesquelles tous les pays doivent se prononcer.

a) Faciliter l'accès aux capitaux internationaux grâce à un transfert de ressources des pays riches vers les pays en voie d'industrialisation à concurrence au moins de 1 % du PNB des pays développés.

b) Mettre à la disposition des pays en voie de développement des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt « Un fonds multilatéral de péréquation des intérêts devrait être créé pour couvrir la différence entre les intérêts de prêt obtenus sur les marchés internationaux des capitaux et ceux des prêts au développement consentis à des conditions favorables ».

c) Consolider les dettes extérieures en obligations à long terme. A cet égard il faut rappeler que certains économistes européens (cf « colloque de Bellagio ») acceptent ce principe en faveur du déficit des USA et de la Grande Bretagne.

d) Délier l'aide extérieure de telle sorte que « les pays en voie de développement devraient être entièrement libres d'acheter des fournitures dans d'autres pays en voie de développement en particulier dans les pays de la même région ».

e) Assouplir les règles de tirages auprès du FMI par la suppression de certaines conditions draconiennes.

f) Donner une nouvelle vocation à la BIRD qui « devrait être transformée en banque de développement à l'usage exclusif des pays en voie de développement ».

Les représentants du Tiers-Monde tiennent à situer leurs exigences sur deux plans : exigences d'abord en face des pays développés qu'ils appartiennent du camp libéral ou socialiste ; exigences ensuite entre les pays en voie de développement eux-mêmes. Une partie du programme d'action porte d'ailleurs sur « l'expansion des échanges et l'intégration économique entre pays en voie de développement ». Il faut reconnaître que cet objectif n'aboutit pas convenablement pour des raisons qui ne sont pas exclusivement imputables aux pays développés. Tout en sachant qu'il n'est pas la solution à tous leurs problèmes que « l'expansion des échanges et l'intégration économique entre pays en voie de développement soulèvent des problèmes et des difficultés de caractère particulier » les pays du Tiers-Monde se doivent de dépasser les principes pour arriver à une volonté concrète, car jusqu'à présent les résultats ne sont pas suffisamment probants. A l'échelle régionale il reste encore beaucoup à faire en particulier réaliser des Unions de Compensation, coordonner les projets d'industrialisation, s'informer mutuellement des produits progressivement élaborés afin d'en faciliter

l'absorption sur des marchés élargis, inciter à la consommation conformément à cette voie en éliminant certains préjugés etc... Cela ne va pas évidemment sans l'élaboration dans des délais rapides d'une coopération étroite prélude à une véritable intégration économique.

Les problèmes ont assez mûri. Ils sont connus, leurs conséquences aussi. Depuis Bandoeng la prise de conscience au sein du Tiers-Monde en se développant devient plus précise mais le temps des plaidoiries ne doit pas se prolonger indéfiniment et le Tiers-Monde n'a plus à être « le spectacle permanent » au sujet duquel tout le monde disserte. La majeure partie de l'humanité crie famine. L'enjeu n'est pas de se contenter d'appeler de tous ses vœux une coopération internationale qui à l'évidence n'obéit pas à une évolution positive puisqu'elle n'est guère meilleure aujourd'hui qu'il y a vingt ans mais aussi bien de passer aux actes.

Alger, le 1^{er} Février 1968.

ANNEXE 1

Mandat

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (1)

ACTE FINAL : ANNEXE A.IV.19

*Incidences monétaires internationales**La Conférence,*

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une étude appropriée des incidences monétaires internationales des problèmes du commerce et du développement, en tenant compte particulièrement des objectifs et des décisions de la Conférence ; que les études concernant l'avenir du système monétaire international ne devraient pas être effectuées indépendamment de l'examen des nouvelles politiques commerciales ; qu'il est nécessaire de faire en sorte que toutes les décisions prises au sujet de l'organisation future des relations monétaires internationales soient pleinement compatibles avec les objectifs de la Conférence, et que toutes les dispositions compatibles avec les objectifs de la conférence, et que toutes les dispositions prises pour résoudre les problèmes monétaires des principaux pays commerçants tiennent pleinement compte des besoins des pays en voie de développement.

Considérant, en même temps, que de nouveaux problèmes se posent à propos des programmes tendant à libéraliser les échanges commerciaux entre les pays en voie de développement, et qu'il faudra étudier d'une manière plus approfondie la possibilité d'élaborer à l'intention des pays en voie de développement, à l'échelon aussi bien régional qu'extra-régional, des arrangements en matière de paiements qui soient de nature à faciliter cette libéralisation,

Recommande :

1. Que le Secrétaire général de la Conférence prenne, à la lumière des études en cours et après consultation avec les institutions internationales appropriées, des mesures en vue de convoquer une réunion d'experts qui soient au courant et qui aient l'expérience des problèmes qui se posent dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés ; ces experts seront chargés d'étudier les incidences monétaires internationales des problèmes du commerce et du développement, en tenant compte particulièrement des objectifs et des décisions de la Conférence et en accordant une attention spéciale aux besoins des pays en voie de développement dans leurs échanges commerciaux mutuels et leurs échanges avec le reste du monde ;

2. Que les gouvernements participant à la Conférence soient invités à soumettre tous rapports ou observations qui, à leur avis, pourraient intéresser les travaux du groupe d'experts ;

(1) Source : « Les problèmes monétaires internationaux et les pays en voie de développement (Nations Unies, N.Y. 1965) ».

3. Que le groupe d'experts procède à des consultations avec le Fonds monétaire international et avec les autres institutions financières et monétaires internationales et régionales ;

4. Que les constatations du groupe d'experts soient communiquées à la première réunion du Conseil du commerce et du développement de la Conférence, ou de l'organe équivalent, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux institutions monétaires internationales et régionales.

ANNEXE 2

Chapitre V

RESUME DES CONCLUSIONS PRINCIPALES (1)

109. Il est nécessaire d'introduire une réforme du système monétaire international qui le rende plus sensible aux besoins de la croissance économique tant des pays développés que des pays en voie de développement.

110. La réforme envisagée devrait accompagner et devrait faciliter l'adoption de politiques commerciales et d'assistance de nature à contribuer à la solution des problèmes du déséquilibre structurel des pays en voie de développement.

111. Il semble à première vue qu'il soit admis que le niveau général des réserves est insuffisant, ou, tout au moins, risque fort de le devenir bientôt.

112. Les pays en voie de développement éprouvent un besoin pressant et légitime de liquidités supplémentaires. Ce besoin devrait être satisfait en partie grâce à l'expansion des réserves et en partie grâce à l'augmentation du montant des facilités de crédit disponibles par l'intermédiaire du Fonds et d'autres sources.

113. Il est à la fois possible et souhaitable d'établir un lien entre la création de liquidités internationales et l'octroi de capitaux en vue du développement, sans que l'un quelconque des deux processus en souffre.

114. La réforme du système monétaire international devrait avoir un caractère vraiment international.

115. Les pays en voie de développement devraient être représentés dans les discussions sur la réforme monétaire et dans la conduite des accords nouveaux, suivant les intérêts qu'ils y ont et la part qu'ils y prennent.

(1) Source : Ibid.

ANNEXE 3

TENDANCES ET PROBLEMES DU COMMERCE MONDIAL
ET DU DEVELOPPEMENT

Première partie

CHARTRE D'ALGER

Les représentants des pays en voie de développement, assemblés à Alger en octobre 1967 pour la Réunion ministérielle du Groupe des 77, unis par des aspirations communes et par l'identité de leurs intérêts économiques, déterminés à poursuivre ensemble leurs efforts vers le développement économique et social, la paix et la prospérité,

Ayant examiné ce que la communauté internationale a fait pour le progrès économique depuis l'adoption, en 1964, de la Déclaration commune des 77 pays en voie de développement à l'issue de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Ont décidé d'adopter une ligne d'action commune à partir de la Déclaration africaine d'Alger, de la Déclaration de Bangkok des pays asiatiques et de la Charte du Tequendama des pays latino-américains,

Et estiment qu'il est de leur devoir d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les faits suivants :

I

Le sort de plus d'un milliard d'habitants du monde en voie de développement continue d'empirer du fait de l'évolution des relations économiques internationales ;

Le taux de croissance économique en voie de développement a fléchi et la dénivellation avec le monde nanti s'accroît ;

Alors que dans les pays développés, le revenu moyen par habitant s'élève approximativement de 60 dollars par an, l'accroissement annuel moyen du revenu par habitant dans le monde en voie de développement est inférieur à deux dollars.

La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales totales est tombée de 27 % en 1953 à 19,3 % seulement en 1966. Pendant les cinq premières années de la décennie 1960-1970, l'ensemble des exportations mondiales a augmenté à un taux moyen annuel de 7,8 %, mais les exportations des pays en voie de développement, abstraction faite des exportations de pétrole, n'ont progressé en moyenne que de 4 % par an. Alors que la valeur des exportations d'articles manufacturés a augmenté, entre 1953/54 et 1965/66, de 65 milliards de dollars, dans le cas des pays développés, et de 10 milliards de dollars dans celui des pays socialistes, l'augmentation pour les pays en voie de développement n'a atteint que 3 milliards de dollars ;

Le pouvoir d'achat des exportations des pays en voie de développement n'a cessé de diminuer. Vers 1965, le volume des importations que les pays en voie de développement pouvaient effectuer pour un volume donné de leurs exportations traditionnelles avait diminué d'un dixième. La perte de pouvoir d'achat a été d'environ de 2 milliards par an, soit près de la moitié des apports financiers extérieurs publics aux pays en voie de développement ;

Il en est résulté une aggravation du problème posé par l'endettement croissant des pays en voie de développement. A elle seule, la dette publique extérieure, est passée de 10 milliards de dollars en 1955 à 40 milliards de dollars en 1966. Alors que, vers 1955, les paiements effectués annuellement au titre du service de la dette s'élevaient en moyenne à un demi-milliard de dollars, ils atteignent déjà 4 milliards de dollars et annuleront peut-être la totalité des transferts nets et ressources avant la fin de la décennie si les tendances actuelles persistent, car leur somme est déjà égale à celle des dons et des contributions assimilables à des dons ;

La technique moderne offre certes aux pays en voie de développement de grandes possibilités d'accélérer leur développement économique, mais elle ne leur profite que dans une faible mesure, du fait qu'elle exige beaucoup de capitaux et de compétence et qu'elle attire ailleurs le peu de personnel qualifié qu'ils parviennent à former ;

La quasi-stagnation de la production de denrées alimentaires dans les pays en voie de développement, alors que la population s'accroît rapidement, a aggravé l'état chronique de sous-alimentation et de malnutrition et, s'ajoutant au fait que les structures de la production et du commerce sont faussées par des moyens artificiels, menace de provoquer une crise grave.

II

L'inquiétude que ces tendances économiques et sociales inspirent aux pays en voie de développement et les efforts concertés de ces pays pour les corriger ont progressivement amené la communauté internationale à prendre une série d'initiatives qui ont abouti à l'Acte final adopté en 1964 par la première conférence ; mais la promesse que comportait cet Acte final n'a pas été tenue. En fait, malgré les dispositions de l'Acte final de la première Conférence :

— aucun accord nouveau n'a été conclu sur des produits primaires présentant de l'intérêt pour les pays en voie de développement ;

— les pays développés n'ont pas observé le statu quo et ils ont renforcé les mesures protectionnistes touchant beaucoup des produits agricoles que les pays en voie de développement produisent dans des conditions plus rentables ;

— tandis que, depuis 1958, les prix des produits primaires exportés par les pays en voie de développement ont baissé de 7 %, ceux des produits primaires en provenance des pays développés ont augmenté de 10 % ;

— de lourdes charges fiscales continuent à frapper les produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement ;

— la prolifération et la promotion des produits synthétiques de remplacement dans les pays développés ont provoqué un rétrécissement des marchés et une baisse des prix des produits naturels concurrents provenant des pays en voie de développement ;

— les pays développés n'ont pas suffisamment fait de progrès vers la suppression, sans préjudice pour les intérêts de certains pays en voie de développement, des droits à l'importation frappant les produits tropicaux ;

— la situation ne s'est guère améliorée en ce qui concerne l'assouplissement des restrictions contingentaires applicables en particulier aux produits industriels provenant de pays en voie de développement. Elle ne s'est pas améliorée non plus en ce qui concerne certains produits de la zone tempérée dont l'accès aux marchés des pays développés est régi par les mesures et politiques restrictives de ces pays ;

— la discrimination implicite des politiques tarifaires à l'égard des pays en voie de développement s'est encore accentuée par suite du processus d'intégration économique de certains pays développés, ainsi que des négociations Kennedy ;

— les pays développés socialistes, contrairement à ce qui avait été recommandé, n'ont pris aucune mesure concernant la possibilité de transférer les soldes créditeurs détenus chez eux par des pays en voie de développement ;

— l'écart important entre les prix de vente intérieurs des marchandises importées des pays en voie de développement par les pays socialistes et les prix à l'importation de ces marchandises crée des conditions défavorables à l'accroissement de la consommation et de l'importation de ces produits en provenance des pays en voie de développement ;

— malgré l'objectif unanimement approuvé de 1 % du revenu national que doivent représenter les ressources financières à fournir aux pays en voie de développement, les versements effectifs sont restés stationnaires en termes absolus et ont diminué par rapport au produit national brut des pays développés. Alors qu'en 1961 le courant des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement représentait 0,87 % du produit national brut des pays développés, il n'atteignait plus que 0,62 % en 1966 ;

— à quelques notables exceptions près, les conditions et modalités de financement du développement deviennent de plus en plus onéreuses ; la proportion des dons baisse ; les taux d'intérêt s'élèvent ; les délais de remboursement diminuent et les prêts au développement sont de plus en plus liés ;

— les pratiques et arrangements discriminatoires dans le domaine des transports maritimes et l'augmentation des taux de fret ont encore aggravé la position de la balance des paiements et entravé les efforts déployés en vue de promouvoir les exportations des pays en voie de développement.

III

La communauté internationale a l'obligation de corriger ces tendances défavorables et de créer les conditions dans lesquelles toutes les nations pourront jouir du bien-être économique et social et disposer des moyens nécessaires pour développer leurs ressources de manière à permettre à leurs peuples de mener une existence libérée du besoin et de la peur.

Dans un monde dont les éléments sont toujours plus interdépendants, la paix, le progrès et la liberté sont communs à tous et sont indivisibles. C'est pourquoi le développement des pays en voie de développement profitera également aux pays développés.

Les pays en voie de développement réaffirment que leur développement économique dépend essentiellement d'eux-mêmes.

Les pays en voie de développement se déclarent résolus à s'aider mutuellement dans leurs efforts de développement.

Mais une mobilisation plus complète et une utilisation plus efficace des ressources nationales des pays en voie de développement ne sont possibles qu'accompagnées d'une action effective sur le plan international.

Les formules traditionnelles, les mesures isolées et les concessions limitées ne suffisent pas. La gravité du problème requiert d'urgence l'adoption d'une stratégie globale du développement comportant des mesures convergentes de la part des pays développés comme des pays en voie de développement.

L'institution de la CNUCED et le dialogue qui s'y est établi constituent un progrès vers une politique nouvelle et dynamique du commerce et du développement. Ce qu'il faut maintenant, c'est passer de la phase des discussions à celle de l'action pratique.

Les pays en voie de développement espèrent que la deuxième Conférence s'attachera à réaliser un effort commun en vue d'accélérer le développement économique et social. L'accord récemment intervenu sur les problèmes de base qui doivent faire l'objet de négociations indique bien quel est le sentiment général à cet égard.

A cette fin les représentants des pays en voie de développement à la Réunion ministérielle du Groupe des 77 ont examiné la situation avec attention et suggèrent à la deuxième Conférence d'adopter, à titre de mesure d'urgence, et d'un intérêt immédiat, le programme d'action ci-après :

Deuxième Partie

(Extraits du Programme d'action)

C. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

1. Courant des capitaux internationaux publics et privés :

a) Chaque pays développé devrait atteindre, d'ici la fin de la décennie pour le développement, l'objectif d'un courant net de capitaux représentant au moins 1 % de son produit national brut, ce pourcentage

étant calculé sur la base des dépenses effectivement engagées. Il faudrait que, dans le cadre de cet objectif, un taux minimum distinct, qui augmenterait progressivement, soit fixé pour la fraction de l'aide qui provient du secteur public, net d'amortissement et d'intérêt ;

b) Au cas où les transferts seraient inférieurs à l'objectif de 1 %, la différence devrait être couverte chaque année au moyen de transferts publics additionnels ;

c) Les ressources de l'Association internationale de développement (IDA) devraient être immédiatement reconstituées et accrues ;

d) Les pays développés et les institutions financières devraient accorder et intensifier leur appui aux banques régionales de développement ;

e) La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) devrait être transformée en banque de développement à l'usage exclusif des pays en voie de développement. Il faudrait veiller à ce que les pays développés remboursent par anticipation la totalité des soldes des crédits qui leur ont été consentis. Les fonds ainsi libérés devraient être utilisés pour accroître les ressources de la BIRD et de l'IDA destinées à financer l'expansion des pays en voie de développement ;

f) Les institutions internationales de crédit ne devraient exercer aucune discrimination à l'égard du secteur public, en particulier dans l'industrie ;

g) Il conviendrait de s'intéresser plus particulièrement aux pays en voie de développement qui n'ont pas reçus jusqu'ici une aide internationale suffisante ;

h) Les investissements privés devraient profiter de façon permanente aux pays en voie de développement où ils sont effectués. Compte tenu des priorités établies par le pays et des plans nationaux de développement, les investissements privés peuvent être encouragés par des stimulants et des garanties ;

i) Aucun pays développé ne devrait abaisser le niveau actuel de son aide aux pays en voie de développement, particulièrement en ce qui concerne les formes d'aide accordées à l'issue de négociations.

2. Conditions et modalités du financement du développement :

a) Les normes concernant les prêts qui ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2.170 (XXI) et par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) devraient être atteintes d'ici 1968 ;

b) Au-delà d'une date qui serait fixée à l'échelon international, tous les prêts du développement devraient être consentis aux conditions que l'IDA accorde actuellement. Pour les prêts consentis antérieurement ou assortis de conditions différentes de celles de l'IDA, les gouvernements des pays développés devraient subventionner le paiement des intérêts ;

c) Jusqu'à l'adoption généralisée des conditions consenties par l'IDA, il faudrait réduire fortement les taux d'intérêt et prolonger considérablement les échéances et les délais de grâce ;

d) Un fonds multilatéral de péréquation des intérêts devrait être créé pour couvrir la différence entre les intérêts des prêts obtenus sur les marchés internationaux des capitaux et ceux des prêts au développement consentis à des conditions favorables ;

e) Il faudrait que le financement du développement soit rapidement et progressivement délié afin que, d'ici une date précise, aucun apport de capitaux ne soit plus lié ; les frais supplémentaires qui découlent de l'aide liée devraient être couverts au moyen de subventions accordées par les pays créditeurs ; les pays en voie de développement devraient être entièrement libres d'acheter des fournitures dans d'autres pays en voie de développement, en particulier dans les pays de la même région ;

f) Des capitaux extérieurs devraient être fournis aussi bien pour des programmes que pour des projets et devraient, si besoin est, couvrir les dépenses locales ;

g) Les engagements de financement du développement devraient avoir un caractère permanent afin de couvrir les programmes entrepris dans le cadre des plans nationaux sur une période de plusieurs années ;

h) Des mesures appropriées devraient être prises pour améliorer l'administration du financement du développement ;

i) Un groupe intergouvernemental dans lequel les pays développés et les pays en voie de développement seraient représentés équitablement devrait être constitué et chargé de tous les aspects des crédits commerciaux, y compris les crédits-fournisseurs.

3. Problèmes de l'endettement extérieur :

Des mesures appropriées devraient être prises pour alléger le fardeau que représente le service de la dette extérieure pour les pays en voie de développement, en consolidant leurs dettes extérieures en obligations à long terme et à faibles taux d'intérêt. En cas de difficultés imminentes, des mesures devraient être prises rapidement afin de permettre le refinancement des prêts et la fixation de nouvelles échéances, à des conditions libérales.

4. Mobilisation des ressources financières intérieures :

Les pays en voie de développement reconnaissent que, dans toute la mesure compatible avec une croissance économique régulière et la stabilité sociale, ils devraient continuer à mobiliser leurs ressources intérieures pour financer leur développement. Ils rappellent toutefois que l'utilisation de ces ressources ne peut être pleinement efficace sans l'aide extérieure nécessaire.

5. Financement supplémentaire :

La deuxième Conférence devrait négocier un accord prévoyant la mise en œuvre prochaine d'un système de financement supplémentaire sur la base d'une entente générale qui serait réalisée après un examen du rapport du Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire sur l'étude de la Banque internationale. En aucune façon, le système ne devrait prévoir l'engagement en matière de politique intérieure qui puisse porter atteinte à la souveraineté d'un pays membre telle qu'elle est définie par lui. Les moyens d'atteindre cet objectif devraient être examinés à la prochaine réunion du Groupe intergouvernemental du financement supplémentaire et faire l'objet de négociations à la deuxième Conférence. Ces discussions et négociations devraient tenir compte notamment des positions indiquées dans les déclarations régionales des pays en voie de développement.

6. Système de financement compensatoire :

Les pays en voie de développement demandent :

a) que les tirages effectués dans le cadre du système de financement compensatoire du Fonds monétaire international soient immédiatement disponibles jusqu'à concurrence de 50 % des quotes-parts des pays membres de cet organisme et que ces tirages ne soient assortis d'aucune condition ;

b) que la formule employée pour le calcul des montants à compenser soit modifiée, en prenant pour base les exportations de chacun des pays intéressés pendant au moins les trois années normales précédant celle du tirage compensatoire ;

c) que l'on accorde l'attention voulue au refinancement des dettes contractées par les pays en voie de développement pendant les périodes de déficit chronique de leurs recettes d'exportation, et notamment à la révision des délais actuels de rachat.

7. Questions monétaires internationales :

a) Les pays en voie de développement devraient participer dès le départ à toutes les discussions concernant la réforme monétaire internationale et au fonctionnement des nouveaux arrangements relatifs aux droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire international ;

b) Comme les pays en voie de développement l'ont instamment demandé, il faudrait établir une relation entre le financement du développement et la création de liquidités supplémentaires ;

c) Les pays en voie de développement sont directement intéressés par les politiques que suivent les organismes financiers internationaux en ce qui concerne l'accès à leurs ressources, le nombre de voies attribuées et l'amélioration du mécanisme d'ajustement de la balance des paiements.